



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des travailleurs sociaux

Question écrite n° 44277

Texte de la question

M. Alain Ramadier alerte Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, sur la situation des travailleurs sociaux. En effet, ces derniers, qu'ils soient assistants sociaux, mandataires judiciaires, éducateurs spécialisés éprouvent de grandes difficultés à exercer leur profession en toute sécurité. Agressions verbales et physiques, menaces : voilà leur quotidien. Alors qu'ils assurent des missions de service public indispensables au bon fonctionnement du pays et sont l'un des piliers du modèle social dont la France est si fière, ils se sentent aujourd'hui abandonnés par les pouvoirs publics. La profession est en effet en grande souffrance, les démissions se multiplient et il devient de plus en plus difficile de recruter des travailleurs sociaux. D'une part car les métiers du social n'attirent plus et souffrent du manque de vocation des nouvelles générations, d'autre part parce que ces professions ne sont pas assez rémunérées. En juillet 2021, le collectif travail social de demain adressait une lettre ouverte au Président de la République et faisait plusieurs propositions telles que la création d'un observatoire des violences pour les professions du social, la création d'un numéro national de soutien aux travailleurs sociaux, la création d'un module de gestion des situations de crise et de violence au sein des formations et une augmentation des salaires. Aussi, M. le député souhaite savoir quelles actions le Gouvernement avait entreprises et ce qu'il compte mettre en œuvre rapidement afin d'améliorer la situation des travailleurs sociaux. Il l'alerte de nouveau sur l'urgence à agir.

Données clés

Auteur : [M. Alain Ramadier](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44277

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 952

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)